

<https://www-artweb.univ-paris8.fr/?Presentation-generale-de-la>

artweb

Presentation générale de la formation

- Menu - Départements - Musique - Master MEEF (Capes) -

Date de mise en ligne : mercredi 14 septembre 2016

Copyright © UFR Arts, philosophie, esthétique Université Paris 8 ©2011 -

Tous droits réservés

Master M.E.E.F (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation)

Second degré

Parcours éducation musicale et chant Choral

(préparation au CAPES)

Dans une politique de partenariat entre les universités d'une même académie, une structure appelée [Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation](#) (INSPE / ex ESPE) centralise la formation des étudiants se destinant à l'ensemble des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF).

Dans le cadre de cette école, le master MEEF second degré, parcours « éducation musicale et chant Choral » pourra être délivré à l'issue de deux années d'études.

Attention, depuis la récente réforme du concours et des parcours de Master Meef, **les épreuves du CAPES auront lieu durant** le deuxième semestre de **l'année de M2** (mars pour les écrits, juin pour les oraux) ; les lauréats seront durant l'année suivante fonctionnaires-stagiaires (jusqu'à leur titularisation au bout d'un an de service dans l'établissement où ils auront été affectés).

Les étudiant-es admis-es en M2 seront, selon leurs choix et les disponibilités du Rectorat :

. soit ECA : Étudiant Contractuel Alternant. Ils ou elles effectueront alors un stage en responsabilité dans un établissement du secondaire, à raison de 6h/semaine, pour une rémunération mensuelle brute de 865 euros (soit une rémunération nette d'environ 722 euros par mois) à laquelle est ajoutée une fraction de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE), et ce, pendant 12 mois. (Voir les détails dans le document ci-joint).

. soit SOPA : Stage d'Observation et de Pratique Accompagnée, à raison de 9h/semaine filées sur dix mois (hors congés scolaires). Dans ce cas, l'étudiant n'a pas droit à une rémunération, mais à une gratification de 126,36 euros mensuels nets pendant 10 mois. (Voir les détails dans le document ci-joint).



Presentation générale de la formation

Pour précision, les inscriptions au concours sont indépendantes des inscriptions à l'université.

Responsable de la formation

Fabien San Martin (fabien.sanmartin02 univ-paris8.fr)

Equipe pedagogique

Jean Angliviél

Frédérique Epin

Mathilde Darmon

Alix Dumon-Debaecker

Emmanuelle Leboutet

Vincent Manac'h

Rachel Roguin

Fabien San Martin

Danièle Villemin

- ▶ Les enseignants-chercheurs du département Musique pour les enseignements de musicologie et de recherche
- ▶ Les enseignants et enseignants-chercheurs de l'université Paris 8 et de l'INSPE pour les cours mutualisés (langue, tronc-commun)

Formateurs INSPE :

Rachel Roguin (responsable des formateurs INSPE)

Grégory Quiquempois

Philippe Goeme

Responsable des cours de langue vivante pour la formation :

Hanane Boutenbat (Anglais/Université Paris 8)

LABORATOIRE SUR LEQUEL S'APPUIE LA FORMATION

Laboratoire Analyse et Esthétique Musicales de l'équipe d'accueil 1572 : « Esthétique, musicologie, danse et création musicale ».

Objectifs de la formation et compétences visées

Cette formation en deux ans (844h) a pour but la formation des futur-e-s enseignant-e-s en vue de l'admission aux concours du second degré (CAPES et CAFEP). En plus des enseignements, elle comporte 2 stages courts en M1 (stage d'observation au premier semestre, stage de pratique accompagnée au second), et un stage long (formation en alternance/ECA ou SOPA) en M2. Pendant l'année de M2, outre la préparation aux épreuves du concours et la poursuite des études musicales et musicologiques entamées en M1, l'accent est mis sur la didactique et l'accompagnement des stagiaires dans leurs établissements, ainsi que sur la direction des étudiant-es pour la rédaction et la soutenance du mémoire de M2.

Poursuites d'études et débouchés professionnels

Poursuites d'études :

- ▶ Agrégation externe ou interne
- ▶ Doctorat

Etant donné la dimension et le contenu des mémoires de master MEEF, cette poursuite d'études n'est réellement envisageable qu'après remise à niveau du point de vue musicologique pour l'agrégation, et pour le doctorat, remise à niveau musicologique et en formation à la recherche.

Débouchés professionnels :

Presentation générale de la formation

Enseignement de la musique dans les établissements du second degré dans le secteur public (CAPES) ou privé (CAFEP).

Le concours de la Ville de Paris en éducation musicale est également envisageable.